



Vitry-le-François

Le 23 avril 2026

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la séance du
27 mars 2026**

Les membres du Conseil Municipal de VITRY-LE-FRANÇOIS proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du vote du dimanche 22 mars 2026 se sont réunis sous la présidence de Monsieur Arnaud ROCH, puis de Monsieur Michel BIARD, doyen d'âge et enfin de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire, le 27 mars 2026 à 11 H 00, au Salon François 1^{er} Hôtel de Ville à VITRY-LE-FRANÇOIS, en séance publique, suite à la convocation faite le 23 mars 2026, qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°1 : Installation du Conseil Municipal

Monsieur Arnaud ROCH en sa qualité de Président de séance, ouvre la réunion et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 22 mars 2026 et déclare installés dans leur fonction de Conseillers Municipaux :

- Monsieur Sébastien MIRGODIN ;
- Madame Linda MUNSTER ;
- Monsieur Julien GONTHIER ;
- Madame Mylène HUILLET ;
- Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU ;
- Madame Tulay OFLAZOGLU ;
- Monsieur Fabien LEVASSEUR ;
- Madame Emilie BLOND ;
- Monsieur Jacques BOURA ;
- Madame Sarah GUÉRINOT ;
- Monsieur Brice GRANDHOMME ;
- Madame Pamela THOMAZÉ ;
- Monsieur Sylvain MARQUET ;
- Madame Alexandra MOREAU ;

- Monsieur Pierre VIGNEAU ;
- Madame Marie-Christine BOBLIQUE ;
- Monsieur Patrice HOUDAYER ;
- Madame Betty CAILLAU ;
- Monsieur Jean-Philippe JOURNAUX ;
- Madame Virginie BLAND ;
- Monsieur Michel BIARD ;
- Madame Samira HAYANE ;
- Monsieur Dempsey ANWAR ;
- Madame Laetitia MANCEAU ;
- Monsieur Jallal LAHROU ;
- Madame Yveline BUSSENOT ;
- Monsieur Stéphane SABOURDY ;
- Madame Nathalie BUCHHEIT ;
- Monsieur Cyril TRIOLET ;
- Monsieur Laurent VILARD ;
- Monsieur Arnaud ROCH ;
-
- Monsieur Jean-Baptiste SIMONNOT.

M. ROCH souhaite la bienvenue à la Maison Commune, haut lieu de notre démocratie locale et fait lecture de son allocution : « J'ai l'honneur d'être chargé de vous accueillir aujourd'hui, conformément aux usages républicains, dans ce lieu où s'exprime la volonté de toutes et tous. Les élections sont désormais terminées, et le verdict a été rendu. Nous sommes désormais les représentants des Vitryats, avec nos différences, nos sensibilités et nos parcours. Je suis convaincu que nous partageons tous le même amour pour notre ville et ses habitants. La vie publique est faite de choix, parfois difficiles. Comme le disait André Gide : « Choisir, c'est renoncer. » Il est vrai que l'accumulation des renoncements peut parfois engendrer des frustrations. Les décisions que nous prenons sont et seront toujours sujettes à critique, et l'opposition saura, sans aucun doute, exercer ce rôle. Mais c'est précisément cela, la démocratie : un débat de convictions, mené dans le respect de chacune et de chacun.

La confrontation des idées, lorsqu'elle s'ancre dans le respect mutuel, est le moteur d'une démocratie vivante et constructive. Une nouvelle page s'ouvre à Vitry, marquant le début d'un nouveau chapitre pour notre ville. Je suis persuadé que l'intérêt général des Vitryats sera la boussole du nouvel exécutif, et nous serons là pour veiller à ce qu'il demeure au cœur de notre action. Gardons à l'esprit que les investissements d'aujourd'hui sont les bénéfiques de demain. Nos choix d'aujourd'hui engagent l'avenir, et c'est ensemble que nous construirons un futur à la hauteur des attentes de tous les habitants. Permettez-moi, avant de conclure, d'ajouter une note plus personnelle. Il y a quelque temps, une personne m'a interpellé d'une manière qui m'a profondément touché. A cette personne, et à travers elle à chacune et chacun d'entre vous, je souhaite répondre : « Tu es ma vie, mon chemin, ma vérité. » Cette déclaration, au-delà de sa dimension intime, témoigne de l'engagement sincère et entier qui m'anime pour notre ville et ses habitants. C'est guidé par cette conviction que je souhaite œuvrer, avec vous et pour nous, dans ce nouveau mandat. Merci aux Vitryats de nous avoir fait confiance et de l'engagement de chacun.

Monsieur Michel BIARD, doyen d'âge de l'assemblée prend ensuite la présidence pour faire procéder à l'élection du Maire.

M. BIARD : Chacun ayant trouvé sa place dans ce nouveau conseil municipal ainsi constitué, d'ailleurs je vous félicite les uns et les autres pour cette élection et je vous accueille à mon tour dans ce grand salon d'honneur de l'Hôtel de Ville de Vitry-le-François dans lequel nous siégeons aujourd'hui. Je salue également notre public qui est plus nombreux qu'à l'accoutumée mais qui démontre en cela dans l'assistance qui est la sienne, que ce moment est un moment fort comme le disait M. ROCH de l'exercice de notre démocratie locale. Je salue les représentants de la presse et je les remercie de leur présence pour couvrir cet événement.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, c'est au privilège de l'âge que je dois aujourd'hui l'honneur de présider cette séance inaugurale de notre nouvelle assemblée et sans plus attendre je la déclare ouverte. Nous devons maintenant désigner, comme il est de règle, notre secrétaire de séance, et là aussi il est coutume que ce soit le benjamin de l'assemblée qui s'y colle. Je vais faire appel à Monsieur VIGNEAU s'il l'accepte, je le désigne comme secrétaire de séance, à ce titre il aura la très lourde charge de faire l'appel des présents de manière à ce que nous puissions le consigner.

Monsieur Pierre VIGNEAU accepte.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, M. BOURA, Mme GUÉRINOT, M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR, Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, M. SABOURDY, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Délibération n°2 : Élection du Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2122-4 à L 2122-10 et L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance rappelle que l'élection du Maire est au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal procède à la nomination du secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Pierre VIGNEAU, benjamin de l'assemblée, est nommé secrétaire de séance.

Afin de procéder au dépouillement, il est désigné deux assesseurs :

Madame Mylène HUILLIET et Monsieur Julien GONTHIER.

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Michel BIARD propose la candidature de Monsieur Sébastien MIRGODIN.

De nombreux autres chantiers nous attendent. Des projets sont déjà engagés par l'ancienne équipe qu'il conviendra de mener à terme. Nous réétudierons, ensemble, l'opportunité de poursuivre d'autres projets.

Ma volonté n'est donc pas d'abandonner l'ensemble des projets existants, ni de détruire ce qui a été réalisé et qui correspond aux besoins et aux attentes des habitants de cette ville. Bien évidemment nous aurons à cœur de lancer de nouvelles opérations pour redynamiser cette belle ville.

Nous souhaitons instaurer un réel climat de confiance. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur une administration faite de femmes et d'hommes attachés au service public que je tiens ici à saluer publiquement.

Notre équipe sera au service des Vitryats, je souhaite être un Maire de proximité, accessible et proche de nos concitoyens. Je veux que tous les Vitryats puissent obtenir rapidement une réponse à leurs interrogations dès lors qu'ils sollicitent la Mairie.

Je serai le Maire de tous les Vitryats !

Un mot pour les élus des bancs de l'opposition. Je connais votre position pour avoir été pendant 6 ans sur ces mêmes bancs pendant la précédente mandature. Je tiens à vous dire que la porte de mon bureau vous sera toujours ouverte et que j'étudierai avec sérieux et intérêt les propositions que vous formulerez dans l'intérêt de notre ville.

J'ai la volonté de rendre nos travaux plus accessibles pour nos concitoyens en filmant et en diffusant en direct les séances des prochains conseils municipaux.

Vous l'aurez compris nous avons de nombreux chantiers devant nous pour redynamiser cette ville et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous. Notre prochaine réunion sera consacrée au vote du budget, acte essentiel pour nous permettre de continuer nos actions au service des Vitryats.

A la fin de cette séance j'invite l'ensemble des élus du conseil municipal à se rendre avec moi au Monument aux Morts pour déposer une gerbe en l'honneur de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Vive Vitry-le-François.

M. SIMONNOT : Je tenais à féliciter Monsieur Mirgodin pour son élection, je suis élu de l'opposition, Rassemblement National. Avant tout je voulais remercier les électeurs qui ont voté pour moi et je tenais aujourd'hui à signaler que j'allais être un élu qui ne sera pas anti Monsieur Mirgodin. Je souhaite vraiment que Vitry-le-François retrouve sa superbe. Notre thématique c'était la sécurité, l'attractivité et la fin de la décroissance, je serai donc constructif et je remercie les vitryats d'avoir permis à ce qu'aujourd'hui je puisse être dans l'opposition et ce sera une opposition constructive.

M. TRIOLET :

Je vous félicite pour cette élection, j'espère que nous pourrons sur les six prochaines années travailler ensemble, nous serons constructifs. Maintenant l'objectif pour nous tous, chaque conseiller, chaque vitryat c'est de participer, j'espère que vous serez à l'écoute de nos propositions. Je pense que sur de nombreux sujets nous sommes en phase, notamment en termes de démocratie, de sécurité, développement économique. Si vous ouvrez la porte, que vous tendez la main, nous serons évidemment constructifs dans l'intérêt des Vitryats, nous resterons évidemment vigilants, en tant qu'opposants, à chaque proposition, mais en tous cas la volonté du groupe d'opposition c'est d'aller dans le bon sens et de porter le territoire et Vitry-le-François. Nous serons donc bienveillants et à votre service évidemment et celui des Vitryats. Bonne continuation, bon mandat à vous et au plaisir de travailler ensemble.

M. ROCH : je tiens à vous féliciter d'avoir été élu maire. Dans notre petit groupe avec Madame JEROME qui va nous rejoindre dans peu de temps, nous tenons à être vigilants sur le travail qui va être accompli et la réalisation des travaux qui ont été faits et nous serons aussi vigilants du soutien de tous les Vitryats et de l'application des règles qui s'imposent à tous.

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour de la séance.

Il soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2026.

**LE CONSEIL,
A l'unanimité,**

↳ **ADOpte** le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2026.

Délibération n°3 : Fixation du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que par application des dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les Conseillers Municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Notre Conseil Municipal étant composé de 33 conseillers, le nombre maximum d'adjoints est donc de neuf. Il est proposé de fixer à huit le nombre des Adjoints.

Le Conseil Municipal approuve par 28 avis favorables et 4 abstentions : MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Délibération n°4 : Election des adjoints

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L 2122-7-2 du C.G.C.T., il convient de procéder à l'élection des adjoints, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une seule liste a été présentée, et donc soumise au vote, il s'agit de :

- Ensemble construisons l'avenir de Vitry

Le dépouillement du vote au premier tour donne les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 27
- f. Majorité absolue : 14

Cette liste obtient vingt-sept voix.

Par conséquent, cette liste ayant obtenu la majorité absolue :

- **Madame Linda MUNSTER** est proclamée Première Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions ;
- **Monsieur Julien GONTHIER** est proclamé Deuxième Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions ;
- **Madame Émilie BLOND** est proclamée Troisième Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions ;
- **Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU** est proclamé Quatrième Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions ;
- **Madame Tulay OFLAZOGLU** est proclamée Cinquième Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions ;

- **Monsieur Michel BIARD** est proclamé Sixième Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions ;
- **Madame Samira HAYANE** est proclamée Septième Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions ;
- **Monsieur Fabien LEVASSEUR** est proclamé Huitième Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. le Maire remet à chaque adjoint une écharpe.

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Monsieur le Maire demande s'il y a une demande de prise de parole.

M. TRIOLET : Loin de moi l'idée de vouloir polémiquer en cette journée, pour vous c'est un moment extrêmement important je le conçois, mais on avait échangé entre les deux tours des élections municipales et on avait soulevé une problématique en ce qui concerne certains comportements, notamment des querelles pour être précis, des commentaires sur les réseaux sociaux un peu antisémites et racistes et je vois que cet individu est aujourd'hui au sein de cette assemblée. Donc évidemment je voulais votre réaction et votre position sur le sujet, je pense que tout le monde condamne le racisme et l'antisémitisme dans cette assemblée. Aujourd'hui voir un élu avoir tenu des propos pendant cette campagne, même si encore une fois la campagne est terminée, encore une fois je demande une position de votre part sur le sujet et savoir ce que vous allez faire sur les prochains conseils municipaux.

M. MIRGODIN : effectivement la campagne est terminée, vous avez raison, on débute ce nouveau conseil municipal sur de bonnes bases. Comme je l'ai dit et répété, j'ai toujours combattu toutes formes de racisme et d'antisémitisme. D'ailleurs je tiens à ce que demain un élu soit en charge de la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes et c'est ce qui guidera nos pas, et je serai particulièrement vigilant en tant que maire de cette commune, vous pouvez compter sur ma détermination, c'est le message qui a été passé à l'ensemble des élus qui respecteront ces principes qui nous guident et ces valeurs qui nous sont communes à toutes et tous, je l'espère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Secrétaire de Séance,


Pierre VIGNEAU



Le Maire,


Sébastien MIRGODIN